

## FONDS AGROALIMENTAIRE DE L'ÉRABLE

Réserve de 100 000 \$ dédiée au développement agroalimentaire sur le territoire de la MRC de L'Érable pour une durée de 5 ans à compter de juin 2014

### Politique d'attribution

#### **Projets admissibles :**

- Les projets en lien avec les orientations du PDZA de la MRC de L'Érable ;
- Le fonds s'adresse prioritairement au soutien de projets agroalimentaires collectifs ;
- Les projets avec des retombées économiques, sociales ou culturelles importantes pour l'agroalimentaire du territoire de la MRC de L'Érable.

#### **Promoteurs admissibles :**

- Tous types d'organisations, de comités, de regroupements ou d'associations qui soutiennent un projet admissible ;
- Le fonds pourra soutenir une entreprise individuelle participant à un projet collectif.

#### **Modalités et critères :**

- Un dossier de candidature du projet devra être déposé au conseiller agroalimentaire du CLD de L'Érable ;
- Le soutien financier consenti devra servir de levier dans le cadre du projet ;
- Le projet devra être évalué par un comité de sélection ;
- Le projet devra se réaliser sur le territoire de la MRC de L'Érable ;
- Le projet devra avoir une recommandation du comité stratégique agroalimentaire - forêt de L'Érable et être entériné par le CA du CLD de L'Érable par la suite.

#### **Autres modalités :**

En acceptant l'offre d'aide financière, le promoteur du projet s'engage :

- À fournir un suivi du projet durant sa réalisation et par la suite le bilan des résultats du projet dans un délai de 3 mois après la fin du projet.

- Il s'engage aussi à promouvoir la visibilité du CLD de L'Érable par le fonds agroalimentaire de L'Érable (FAÉ) pour toute la durée du projet.

### **Dépenses admissibles :**

- Les dépenses en lien avec la coordination du projet ;
- L'achat ou la location de matériaux et d'équipements pour sa réalisation ;
- Les dépenses en lien avec la promotion et la publicité entourant le projet ;
- L'aide financière consentie ne peut servir au fonctionnement d'un organisme, au financement de sa dette actuelle ou future ou au financement d'un projet déjà réalisé.

### **Nature de l'aide :**

- Le soutien financier consenti en provenance du fonds agroalimentaire de L'Érable (FAÉ) prendra la forme d'une aide financière non remboursable.

### **Détermination de l'aide financière**

- L'aide financière consentie devra représenter un investissement maximal de 50% du coût total du projet jusqu'à concurrence de 5 000 \$ maximum par projet ;
- Exceptionnellement, après recommandation du comité de sélection, un projet ayant de très grandes retombées pourrait obtenir un soutien majoré ;
- Le comité n'est pas dans l'obligation d'octroyer le montant maximum admissible pour un projet.

### **Documents à présenter :**

#### **Le dossier de candidature devra inclure :**

- la description du projet ;
- les partenaires du projet ;
- la description des retombées anticipées du projet sur le territoire de la MRC ;
- le plan de financement du projet ;
- le lien avec le plan de développement de la zone agricole de la MRC,
- le porteur du projet devra s'engager à fournir un bilan des résultats du projet.

## Processus de sélection

- Dépôt du dossier de candidature au comité de sélection ;
- Évaluation de la pertinence du projet ;
- Évaluation et acceptation du montant de l'aide accordée par le comité stratégique agroalimentaire forêt de L'Érable ;
- Dépôt du projet au CA du CLD de L'Érable pour entériner la recommandation.

## Composition du comité de sélection

- Trois membres du comité stratégique agroalimentaire forêt de L'Érable
- Le conseiller au développement agroalimentaire du CLD de L'Érable

Les membres du comité de sélection seront nommés par le comité stratégique agroalimentaire forêt de L'Érable et seront renouvelés pour une période d'un an.

Exemples de projets en préparation qui pourraient potentiellement recevoir de l'aide financière :

- **Soutien à la réalisation de la Banque de terre/ maillage relève ;**
- **Participation au développement du projet d'incubateur agricole ;**
- **Centre de valorisation des petits fruits ;**
- **Coop agroalimentaire**, pour le rayonnement agroalimentaire régional et à des projets de mise en marché ;
- **Vitrine virtuelle et marché de produits régionaux.**

Autres projets potentiels : à venir

- Bourses ou concours du meilleur projet d'entreprise / croissance d'entreprise
- Incitatif à la revalorisation de terre en friche
- ...